

Test de l'arbitrage à cinq lors de l'Europa League de l'UEFA 2009/10

Sommaire

Calendrier

L'IFAB

Objectifs

Mission

Placement

Signalement et communication

Qui sont les arbitres assistants supplémentaires ?

Calendrier

8 mars 2008 – 122^e assemblée annuelle de l'IFAB à Gleneagles, Écosse :

L'IFAB a autorisé la FIFA à expérimenter, dans le cadre d'une de ses futures compétitions, l'arbitrage à cinq, soit avec deux arbitres assistants supplémentaires.

Octobre/novembre 2008 :

Tests réalisés lors des matches de qualification pour le Championnat d'Europe U-19 de l'UEFA en Slovaquie, en Hongrie et à Chypre.

28 février 2009 – 123^e assemblée annuelle de l'IFAB, Irlande du Nord :

Présentation à l'IFAB du rapport sur les tests réalisés lors des matches de qualification pour le Championnat d'Europe U-19 de l'UEFA.

L'IFAB approuve la poursuite des tests d'arbitrage à cinq au niveau professionnel.

Il a été demandé à la Sous-commission Technique de l'IFAB d'établir des critères précis, des protocoles et autres dispositions afin de conduire ces tests.

Mai 2009 :

La FIFA annonce que le test de l'arbitrage à cinq sera conduit durant l'Europa League de l'UEFA 2009/10.

17 septembre 2009 – première journée de match de groupes de l'Europa League de l'UEFA 2009/10 :

Le test de l'arbitrage à cinq impliquant deux arbitres assistants supplémentaires débute au niveau professionnel ; il se poursuivra lors des 144 matches de groupes de l'Europa League de l'UEFA. Un rapport sur les conclusions de ce test sera présenté à l'IFAB.

L'IFAB

Fondé en 1886, l'IFAB, gardien historique des Lois du Jeu de Football, est composé de la FA (Angleterre), de la Fédération Écossaise de Football, de la Fédération Galloise de Football et de la Fédération Irlandaise de Football (Irlande du Nord), ainsi que de la FIFA. Les associations britanniques disposent d'une voix chacune, tandis que la FIFA qui représente les 204 autres associations membres, en dispose de quatre. Une proposition ne peut être adoptée qu'à la majorité des trois-quarts. L'IFAB est le seul organe habilité à amender les Lois du Jeu ou à autoriser des tests.

Pour de plus amples informations sur l'IFAB : <http://fr.fifa.com/classicfootball/history/law/ifab.html>.

Objectifs du test

Les objectifs de l'introduction de deux arbitres assistants supplémentaires sont les suivants :

- améliorer le contrôle des matches conformément aux Lois du Jeu à des endroits clés du terrain (notamment à l'intérieur et à l'extérieur de la surface de réparation) grâce à une paire d'yeux supplémentaires à proximité de chaque surface de réparation :
 - pour soutenir l'arbitre central,
 - pour identifier les infractions,
 - pour réduire les erreurs lourdes de conséquences,
 - pour dissuader les joueurs de commettre des infractions.
- améliorer le jeu.

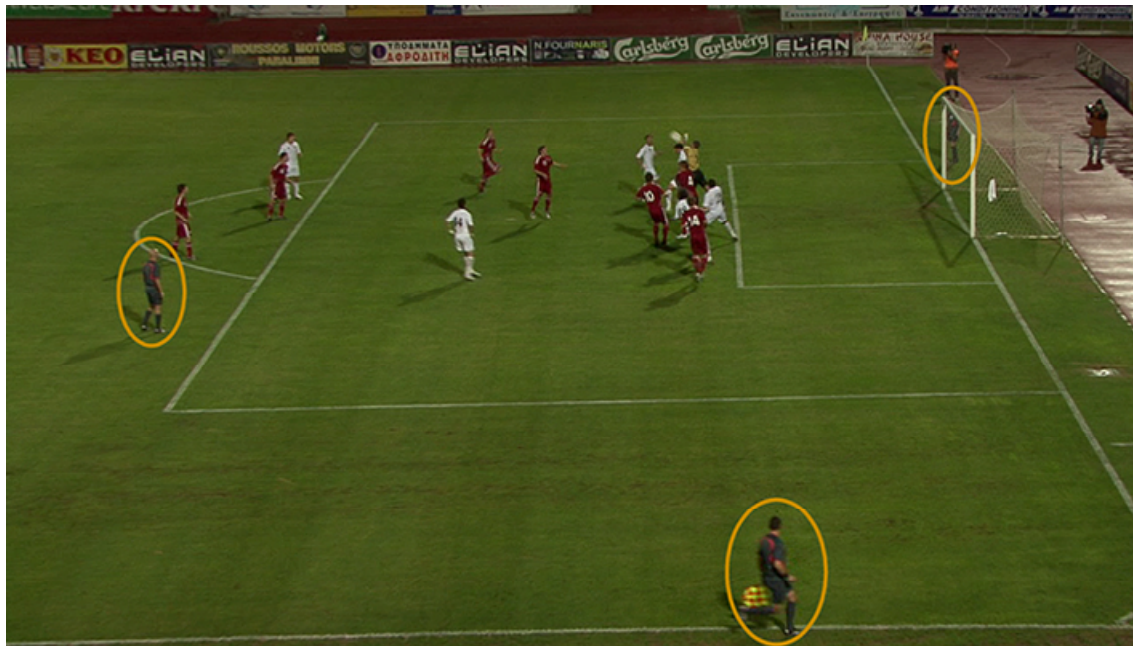
Important : l'introduction des deux arbitres assistants supplémentaires n'engendre aucun changement dans les Lois du Jeu, qui continuent de s'appliquer dans leur intégralité.

Mission des arbitres assistants supplémentaires

Les arbitres assistants supplémentaires aideront l'arbitre central à contrôler le match conformément aux Lois du Jeu, notamment dans la surface de réparation ou lorsque son angle de vue est meilleur.

La décision définitive sera quoi qu'il arrive prise par l'arbitre central.

Placement



Chaque arbitre assistant supplémentaire sera posté derrière la ligne de but et à gauche du but (vu depuis le terrain), ayant ainsi un angle opposé à celui des arbitres assistants traditionnels. Cet emplacement a été choisi de manière à ce que les officiels de match (arbitre, arbitres assistants et arbitres assistants supplémentaires) aient la plus large vue possible sur la surface de réparation.

L'arbitre assistant supplémentaire pourra éventuellement pénétrer sur le terrain mais ne devra jamais pénétrer dans la surface de buts, ni dépasser le niveau de la ligne de la surface de réparation ou celui du joueur le plus proche de la ligne de but (généralement le gardien de but de l'équipe qui défend).

L'arbitre assistant supplémentaire pourra se déplacer le long de la ligne de but lorsque l'action se déroulera à l'intérieur de la surface de réparation afin d'avoir le meilleur angle de vue.

Signalement et communication

Les arbitres assistants supplémentaires utiliseront un système de communication par radio, et non par drapeaux, pour communiquer leurs décisions à l'arbitre principal.

Ils porteront le même maillot que l'arbitre principal et les autres assistants.

Qui sont les arbitres assistants supplémentaires ?

- Les arbitres assistants supplémentaires seront des arbitres actifs figurant sur la Liste internationale de la FIFA ou des arbitres de la catégorie la plus élevée au niveau national (âgés de moins de 45 ans au 1^{er} janvier 2009).
- Ils devront avoir la même nationalité que l'arbitre principal, les arbitres assistants et le quatrième officiel.